

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
GRAND EST

Le 16 juin 2025

MRAe Grand Est

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale Grand Est a signalé les dossiers suivants lors de la séance du 12 juin 2025.

TABLE DES MATIÈRES

AVIS DÉLIBÉRÉS.....	3
Projet d'extension d'une plateforme de stockage de véhicules à Bussy-Lettrée (51) porté par la société MOSOLF France SAS.....	3
Projet de révision du Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg (SCoTERS) (67) porté par le Syndicat mixte du SCoTERS.....	3
Projet d'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes Mad et Moselle (54 et 57).....	3
Projet de révision du Plan de mobilité (PDM) 2025-2035 de la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole (10).....	3

Retrouvez l'ensemble des points de vue sur le site de la MRAe Grand Est

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

Service presse du IGEDD/MRAe

Jérôme GIURICI

Tél : 03 72 40 84 30

Mél : mrae-grand-est.migt-metz.igedd@developpement-durable.gouv.fr

Karine Gal

Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Mathilde LAMBERT

Tel : 01 40 81 90 08

Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

Projet d'extension d'une plateforme de stockage de véhicules à Bussy-Lettrée (51) porté par la société MOSOLF France SAS

La société MOSOLF France SAS souhaite étendre sa plateforme de stockage de véhicules située en toute proximité de l'aéroport de Vatry dans la ZAC de Bussy-Lettrée à 21 km au sud-ouest de Châlons-en-Champagne, sur une surface supplémentaire de 13 ha. Le développement de cette base logistique est prévu en 4 phases dont les 2 premières ont déjà été finalisées et occupent une surface totale de 24 ha. À terme, il est prévu que le site se développe sur une surface totale de près 80 ha. Le site sera également recouvert de panneaux photovoltaïques en ombrières de type anti-reflet.

Les principaux enjeux environnementaux identifiés par la MRAe Grand Est sont :

- les milieux naturels et la biodiversité ;
- les eaux superficielles et souterraines ;
- le trafic et les déplacements, particulièrement leur impact sur le bruit et la pollution atmosphérique ;

La MRAe a d'abord invité le demandeur à prendre en compte l'ensemble des recommandations émises le 6 octobre dernier par le CSRPN dans l'avis rendu.

Par ailleurs la MRAe s'est interrogée sur l'absence d'exploitation de la voie ferrée contiguë au site qui permettrait une alternative vertueuse aux transports routiers ; elle a également porté quelques recommandations ayant trait au devenir des eaux pluviales et de lavage. Elle a enfin formulé des recommandations pour garantir la robustesse et la pérennité des mesures de compensation qui sont annoncées par le pétitionnaire.

Enfin, la MRAe a estimé qu'un bilan global et complet concernant les GES serait très opportun.

Projet de révision du Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg (SCoTERS) (67) porté par le Syndicat mixte du SCoTERS

Le Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg (SCoTERS) porte sur un territoire de 4 intercommunalités et 104 communes, il concerne une population de 606 150 habitants en 2021. Son territoire représente le premier pôle d'emploi de la région Grand Est (13 % des emplois).

Le Projet d'aménagement stratégique (PAS) prévoit de porter la population à 660 000 habitants en 2050, de produire 97 100 logements en consommant 1410 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Ses priorités portent également sur la réduction de la vulnérabilité du territoire face aux risques, de renforcer la nature et de préserver les ressources du sol, d'engager le territoire dans la neutralité carbone et la transition énergétique, de conforter et consolider l'accueil d'équipements structurants ainsi que de maintenir le taux d'emploi.

Tout en soulignant la qualité du document, la MRAe Grand Est attire l'attention du SCoTERS sur un certain nombre de points relatifs :

- au besoin en logements qui devrait être davantage justifié afin de ne pas générer de déséquilibre territorial et une éventuelle surconsommation d'espaces naturels agricoles et forestiers ;
- à la définition des corridors écologiques, à leur identification et aux actions de préservation ;
- aux mesures à prendre par les collectivités dans leurs documents d'urbanisme pour ce qui relève des zones potentiellement humides ;
- aux mesures de préservation des sols agricoles, de forte qualité, cartographiés dans le dossier ;
- à la prise en compte du risque de rupture de barrage.

L'ensemble des recommandations figurent dans l'avis détaillé.

Projet d'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes Mad et Moselle (54 et 57)

La Communauté de communes Mad et Moselle (CCMM) est située à l'ouest du bassin de Pont-à-Mousson, à mi-chemin de Nancy et de Metz, et s'étend à la fois sur les deux départements de la Meurthe-et-Moselle (54) et de la Moselle. Elle comprend 47 communes et compte 19 143 habitants.

La CCMM est couverte par le Schéma de cohérence territoriale de l'Agglomération de Metz (SCoTAM), et par un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) approuvé en décembre 2023. Avec l'élaboration de son PLUI, la CCMM vise à satisfaire ses besoins en logement à l'horizon 2034, et à se doter d'une capacité d'accueil pour de nouvelles activités.

Les principaux enjeux environnementaux identifiés par la MRAe concernent la consommation d'espace et la préservation des sols, la protection des zones naturelles et des ressources en eau, les risques et les nuisances, et l'adaptation du territoire au changement climatique.

D'une manière générale, la MRAe a regretté que le document État Initial de l'Environnement soit insuffisamment précis dans la présentation de ces différents enjeux du territoire, et pour la bonne compréhension des réponses que le PLUI proposait d'y apporter.

La MRAe a ainsi souligné que la prise en compte des nombreux risques naturels et anthropiques (inondations, retrait-gonflement des argiles, mouvements de terrain, industriels et sites et sols pollués, nuisances sonores) aurait mérité d'être davantage développé, notamment pour les risques qui seront encore amplifiés par le changement climatique. Elle a aussi estimé que les sites Natura 2000, les Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF), les boisements et la Trame Verte et Bleue devraient être mieux protégés. La MRAe a parallèlement recommandé que la sécurisation des ressources en eau et l'adéquation entre les ressources en eau et le développement du PLUi (nouveaux habitants, développement économique), soient démontrées, en étudiant aussi la capacité du territoire à absorber les accroissements de rejets (population, activités).

S'agissant des besoins en nouveaux logements, définis dans le projet à hauteur de près de 1400 logements à l'horizon 2034, la MRAe a principalement constaté une importante surestimation s'accompagnant de la consommation correspondante d'espaces, et d'un risque de forte augmentation de la vacance en logements. Pour la MRAe, les nouveaux besoins ne devraient pas dépasser 1000 logements avec les hypothèses de croissance de la population retenues, et les espaces où seront réalisés des équipements (restaurant, centre religieux, musée...) devraient être définis et distingués des espaces non bâtis.

Projet de révision du Plan de mobilité (PDM) 2025-2035 de la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole (10)

La Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole, dite TCM, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) a décidé de réviser son plan de mobilité (PDM). Il se substitue à son plan de déplacements urbains (PDU) 2014-2024, établi sur le périmètre de l'ex Grand Troyes (19 communes) qui a évolué en 2017 pour couvrir 81 communes. D'une superficie de 890 km², le territoire, inclu dans le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) des Territoires de l'Aube, compte 175 193 habitants (données INSEE 2021). Troyes et 10 communes en continuité de son tissu urbain regroupent 80 % de la population. Le reste du territoire est à dominante rurale. Plusieurs zones industrielles et commerciales se situent en bordure de la zone urbanisée autour de Troyes et de sa 1ère couronne.

D'une manière générale, la MRAE Grand Est tient à souligner la bonne qualité de l'évaluation environnementale et du contenu du plan d'actions.

Au demeurant certains points méritent d'être approfondis sur le diagnostic et en termes d'actions. Ainsi des précisions sur le transport des marchandises, en lien avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en cours de validation, nécessitent-elles d'être apportées au niveau du diagnostic territorial.

La MRAe observe aussi que les actions ne différencient pas d'une manière suffisamment claire, celles qui ont un impact en termes de mobilité des personnes d'une part et des mobilités des marchandises d'autre part et leurs impacts respectifs notamment sur les émissions de GES.

Elle préconise d'approfondir la réflexion sur le volet transport de marchandises et sur les trajets de longue durée.

La MRAE Grand Est recommande par ailleurs d'associer les acteurs de la société civile et notamment les utilisateurs (déplacements et marchandises) à la gouvernance et au suivi du plan de mobilité et de compléter le dossier par une estimation des moyens humains et du volume d'investissement nécessaire pour permettre la réalisation des actions projetées.

Retrouvez l'ensemble des points de vue sur le site de la MRAE Grand Est

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/les-points-de-vue-de-la-mrae-grand-est-r456.html>

A propos de la mission régionale d'Autorité environnementale Grand Est

La MRAe Grand Est délibère régulièrement pour émettre les avis et les décisions sur la prise en compte de l'environnement dans les plans, programmes, schémas, documents d'urbanismes et quelques projets, en application des codes de l'environnement et de l'urbanisme.

Les dossiers sont déposés à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région Grand Est qui assure l'instruction administrative, sous l'autorité fonctionnelle du président de la MRAe Grand Est.

À la date du 12 juin 2025 et depuis son installation mi-2016, 767 avis, 365 avis conformes et 1716 décisions ont été publiés pour les plans et programmes et 925 avis projets ont été publiés (depuis le 1^{er} janvier 2025 : 60 avis, 52 avis conformes et 11 décisions pour les plans et programmes et 63 avis projets).